01.06.2017 – 13:16 Uhr

Le temps partiel féminin a encore de beaux jours devant lui

Bern (ots) -

Le Conseil national a suivi sa commission et rejeté l'initiative parlementaire Masshardt demandant le droit de pouvoir réduire son temps de travail de 20% pour tous les parents. Travail.Suisse regrette que la chambre basse n'ait pas saisi l'occasion d'introduire une mesure progressiste, raisonnable, égalitaire et aisée à mettre en oeuvre dans la plupart des entreprises en Suisse.

Qui devient parent, doit pouvoir disposer de plus de temps pour s'occuper de la vie domestique et familiale. Chaque père et chaque mère doit avoir le droit d'obtenir de travailler un peu moins. Travail.Suisse, l'organisation indépendante des travailleurs et des travailleuses, revendique cela depuis plusieurs années et a par conséquent soutenu l'initiative parlementaire de la Conseillère nationale Nadine Masshardt. Le texte, qui prenait l'ordonnance sur le personnel de la Confédération comme modèle, demandait un droit aux parents de pouvoir réduire leur temps de travail de 20% au maximum. Après que sa commission ait recommandé, à une voix près, de ne pas donner suite à la proposition, le Conseil national réuni en plenum a lui aussi rejeté le texte.

Travail.Suisse regrette que cette proposition progressiste et pourtant raisonnable n'ait pas trouvé grâce aux yeux de la chambre basse. « Ce n'est qu'en pouvant réellement mieux partager vie professionnelle et vie de famille au sein des couples que l'égalité pourra avancer dans les faits. » selon Valérie Borioli Sandoz, responsable de la politique de l'égalité. Accorder une réduction de 20% seulement du temps de travail est possible à la plupart des entreprises. Ce nouveau droit aurait permis aux pères qui le souhaitent de pouvoir plus s'investir dans la vie de famille, comme neuf pères sur dix interrogés en ont exprimé le souhait dans le cadre de l'étude représentative de ProFamilia Suisse réalisée en 2011 dans le canton de Saint-Gall. Il aurait aussi permis aux femmes de travailler un peu plus, comme le vise l'initiative visant à combattre la pénurie de main d'oeuvre qualifiée poursuivie par la Confédération.

Actuellement, quatre mères sur cinq travaillent, et, dans une même proportion, à temps partiel. Pour les pères, seul un sur neuf a fait ou a pu faire ce choix. Beaucoup se heurtent à une forte résistance auprès de leur employeur. Or, cette répartition sexuée du taux d'occupation a des conséquences négatives pour les femmes, en particulier au niveau de leur carrière et de leurs chances de promotion ou de la formation continue, par exemple. Cette répartition inégale cimente les inégalités au sein des familles et de l'économie. C'est ce que pouvait combattre l'initiative parlementaire de rejetée aujourd'hui au nom du seul principe de la liberté contractuelle.

Contact:

Valérie Borioli Sandoz, Responsable Politique de l'égalité
Travail.Suisse, 079 598 06 37, www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100803200 abgerufen werden.